



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 11.06.26
- Relevé de décisions du Bureau du Comité Directeur du 23.06.26
- Infos PV Commission de Discipline du 02.07.26
- PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 01.07.26
- Erratum—PV Commission du Statut de l'arbitrage du 30.06.26
- PV Commission d'arbitrage du 12.06.26
- PV Commission Ethique et Fair Play du 22.06.26

ENTENTES

Rappel de la procédure

Les demandes d'entente doivent maintenant être réalisées par les clubs directement via FOOTCLUBS

Onglets ORGANISATION - VIE DES CLUBS

L'entente est à créer par le club support

et à valider par l' / les autre (s) club (s)

Merci de bien vouloir indiquer dans l'onglet 'motif de l'entente' le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2026/2027

Pour toute question merci de contacter le secrétariat - site de MONTRY

Suspension de la Coupe Départementale Seniors Futsal

À l'issue de sa réunion, le Comité Directeur du District a décidé de suspendre l'organisation de la Coupe Départementale Seniors Futsal pour une durée indéterminée.

Cette décision fait suite aux graves incidents survenus lors de la Finale Départementale du 20 mai 2026 à Villeparisis, au cours desquels des dégradations ont été commises au sein de l'équipement sportif accueillant la rencontre.

Ces faits ont conduit le District à déposer plainte. Une procédure disciplinaire est également en cours auprès des instances compétentes.

Au-delà des événements du 20 mai 2026, le Comité Directeur constate que plusieurs finales départementales de futsal ont, ces dernières saisons, été émaillées d'incidents de gravité variable. Malgré les mesures de prévention, de sécurisation et d'organisation mises en œuvre par le District, ces comportements se sont répétés, conduisant à une dégradation progressive des conditions d'organisation de cette compétition.

Les violences et dégradations constatées lors de la dernière finale constituent un point de rupture. Elles ont conduit le Comité Directeur à considérer qu'il n'était plus possible de maintenir cette épreuve dans des conditions conformes aux valeurs du football et aux exigences de sécurité qui doivent entourer toute compétition officielle.

En conséquence, le Comité Directeur a décidé de suspendre la Coupe Départementale Seniors Futsal pour une durée indéterminée.

Cette décision ne remet pas en cause l'engagement du District en faveur du développement du futsal ni l'organisation des autres compétitions de la discipline. Elle traduit la volonté du District d'adresser un signal fort face à la répétition d'agissements incompatibles avec les valeurs de respect, de responsabilité et de fair-play qui doivent prévaloir sur tous les terrains.

Le District poursuivra ses échanges avec les clubs et les instances concernées afin de créer les conditions permettant, à terme, d'envisager la reprise de cette compétition dans un climat apaisé et sécurisé.



HORAIRES SPÉCIAUX

Merci aux clubs de bien vouloir adresser par courriel officiel leurs demandes d'horaires spéciaux pour la saison 2026 - 2027

ENGAGEMENTS

Merci aux clubs qui n'ont pas encore finalisé leurs engagements de le faire le plus rapidement possible

Liste des clubs en page intérieure

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Lundi 6 juillet 2026

Commission d'Appel Disciplinaire

-
18H30

ENGAGEMENTS MANQUANTS
AU VENDREDI 03 JUILLET 2026

508334 FS ESBLY FOOTBALL
524730 BOCAGES ELV AMICALE
535520 ANTILLAIS ROISSY
563706 LONGUEVILLE S.C.S.L.S.B
564382 GOUAIX JFC
565019 FUTSAL MRT

519793 ANNET AS
530281 VERNEUIL L'ETANG USM
560805 CROUY S/ OURCQ FOOTBALL
564193 FC CHAPELLES RABLAIS-LES ECRENNES
564734 CHANTEREINE ASC
582619 NUSO FOOT

ENGAGEMENTS NON CLOTURES – NON REGLES
AU VENDREDI 03 JUILLET 2026

524239 BOIS LE ROI FC
565185 NEVOXY SIVRY-COURTRY FC

547565 CHAMPENOIS MAM. VER. FC
609986 CHEMINOTS EST PARIS

ENGAGEMENTS NON REGLES
AU VENDREDI 03 JUILLET 2026

500483 PONTIERRY US
530262 BUCEENNE AS
542234 COURTRY F
550643 BOISSISE PRINGY US
565014 CHAMPBENOIST FUTSAL
581678 MARLES ATHETIC CLUB

525644 LESIGNY USC
533347 CHEVRY COSIGNY 77 FC
544174 REAU SL
552935 FUTSAL MELUN
565235 CANNES ECLUSE FUTSAL CLUB

Les clubs doivent impérativement remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F.:
<https://extranet.lpiff.fr>

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

MERCI DE REGULARISER LA SITUATION LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE



CALENDRIER GENERAL DIMANCHE MATIN



		Gr à 12	Gr à 10 attente	en Cp 17 - Comité
dimanche	13/09/2026			
dimanche	20/09/2026	J1	*	
dimanche	27/09/2026	J2	*	
dimanche	04/10/2026	J3	*	
dimanche	11/10/2026	*J4(D1)		Coupe T1
dimanche	18/10/2026	J5	*	
dimanche	25/10/2026	Match Remis		
dimanche	01/11/2026 Toussaint	*J4(Hors D1)	*	
dimanche	08/11/2026	J6	*	
mercredi	11/11/2026 Armistice 1918	Match Remis		
dimanche	15/11/2026	Match Remis		Coupe T2
dimanche	22/11/2026	J7	*	
dimanche	29/11/2026	J8	*	
dimanche	06/12/2026	J9	*	
dimanche	13/12/2026	J10	*	
dimanche	20/12/2026	Match Remis		
vendredi	25/12/2026 Noel	TREVE		
dimanche	27/12/2026			
vendredi	01/01/2027 jour de l'An			
dimanche	03/01/2027			
dimanche	10/01/2027	Match Remis		Cadrage T3
dimanche	17/01/2027	J11	*	
dimanche	24/01/2027	J12	*	
dimanche	31/01/2027	J13	*	
dimanche	07/02/2027	Match Remis		
dimanche	14/02/2027	Match Remis		
dimanche	21/02/2027	Match Remis		Coupe (1/8e)
dimanche	28/02/2027	J14	*	
dimanche	07/03/2027	J15	*	
dimanche	14/03/2027	J16	*	
dimanche	21/03/2027	J17	*	
dimanche	28/03/2027	Match Remis		
lundi	29/03/2027 Pâques			
dimanche	04/04/2027	J18	*	
dimanche	11/04/2027	Match Remis		
dimanche	18/04/2027	Match Remis		Coupe (1/4)
dimanche	25/04/2027	J19	*	
samedi	01/05/2027 Fête du travail			
dimanche	02/05/2027	J20	*	
jeudi	06/05/2027 Ascension	Match Remis		
samedi	08/05/2027 Victoire 1945			
dimanche	09/05/2027	Match Remis		
dimanche	16/05/2027	Match Remis		Coupe (1/2)
lundi	17/05/2027 Pentecôte			
dimanche	23/05/2027	J21	*	
dimanche	30/05/2027	J22	J18	
dimanche	06/06/2027			Finale ?



CALENDRIER GENERAL U14 - U15



		Gr à 12	Gr à 10	Coupe			
samedi	19/09/2026	J1	J1				
samedi	26/09/2026	J2	J2				
samedi	03/10/2026	J3	J3				
samedi	10/10/2026	J4	J4				
samedi	17/10/2026	Match Remis		Coupe			
samedi	24/10/2026	Match Remis					
samedi	31/10/2026	J5	Match Remis				
dimanche	01/11/2026	Toussaint					
samedi	07/11/2026	J6	J5				
mercredi	11/11/2026	Armistice 1918					
samedi	14/11/2026	J7	J6				
samedi	21/11/2026	Match Remis		Coupe			
samedi	28/11/2026	J8	J7				
samedi	05/12/2026	J9	J8				
samedi	12/12/2026	J10	Match Remis				
samedi	19/12/2026	TREVE					
vendredi	25/12/2026				Noel		
samedi	26/12/2026						
vendredi	01/01/2027				jour de l'An		
samedi	02/01/2027						
samedi	09/01/2027	Match Remis					
samedi	16/01/2027	J11	J9				
samedi	23/01/2027	J12	J10				
samedi	30/01/2027	J13	J11				
samedi	06/02/2027	Match Remis		Coupe			
samedi	13/02/2027	Match Remis					
samedi	20/02/2027	J14	Match Remis				
samedi	27/02/2027	J15	J12				
samedi	06/03/2027	J16	J13				
samedi	13/03/2027	J17	J14				
samedi	20/03/2027	J18	J15				
samedi	27/03/2027	Match Remis		Coupe (1/8e)			
lundi	29/03/2027	Pâques					
samedi	03/04/2027	J19	Match Remis				
samedi	10/04/2027	Match Remis					
samedi	17/04/2027	Match Remis		Coupe (1/4)			
samedi	24/04/2027	J20	J16				
samedi	01/05/2027	Fête du travail					
jeudi	06/05/2027	Ascension					
samedi	08/05/2027	Victoire 1945					
samedi	15/05/2027	Match Remis		Coupe (1/2)			
lundi	17/05/2027	Pentecôte					
samedi	22/05/2027	J21	J17				
samedi	29/05/2027	J22	J18				
samedi	05/06/2027			Finale ?			



CALENDRIER GENERAL SENIORS



		CDF	Gr à 12	Gr à 10 en attente	Ep 77 & Comité
dimanche	30/08/2026	Cadrage Sous réserve			
dimanche	06/09/2026				
dimanche	13/09/2026	T3			
dimanche	20/09/2026		J1	*	
dimanche	27/09/2026	T4	J2	*	
dimanche	04/10/2026		J3	*	
dimanche	11/10/2026	T5	Match Remis		Coupe
dimanche	18/10/2026		J4	*	
dimanche	25/10/2026	T6	Match Remis		
dimanche	01/11/2026	Toussaint	J5	*	
dimanche	08/11/2026		J6	*	
mercredi	11/11/2026	Armistice 1918	Match Remis		
dimanche	15/11/2026	T7	Match Remis		Coupe
dimanche	22/11/2026		J7	*	
dimanche	29/11/2026	T8	J8	*	
dimanche	06/12/2026		J9	*	
dimanche	13/12/2026		J10	*	
dimanche	20/12/2026	32e de Finale	Match Remis		
vendredi	25/12/2026	Noel	TREVE		
dimanche	27/12/2026				
vendredi	01/01/2027	jour de l'An			
dimanche	03/01/2027		Match Remis		Coupe
dimanche	10/01/2027		J11	*	
dimanche	17/01/2027		J12	*	
dimanche	24/01/2027		J13	*	
dimanche	07/02/2027		Match Remis		
dimanche	14/02/2027		Match Remis		
dimanche	21/02/2027		Match Remis		Coupe (1/8e)
dimanche	28/02/2027		J14	*	
dimanche	07/03/2027		J15	*	
dimanche	14/03/2027		J16	*	
dimanche	21/03/2027		J17	*	
dimanche	28/03/2027		Match Remis		Coupe (1/4)
lundi	29/03/2027	Pâques	Match Remis		
dimanche	04/04/2027		J18	*	
dimanche	11/04/2027		Match Remis		
dimanche	18/04/2027		Match Remis		Coupe (1/2)
dimanche	25/04/2027		J19	*	
samedi	01/05/2027	Fête du travail	Match Remis (Hors équipe 1)		
dimanche	02/05/2027	T1 2027/28	Match Remis		
jeudi	06/05/2027	Ascension	Match Remis		
samedi	08/05/2027	Victoire 1945	Match Remis		
dimanche	09/05/2027		J20	*	
dimanche	16/05/2027		Match Remis		
lundi	17/05/2027	Pentecôte	Match Remis		
dimanche	23/05/2027		J21	*	
dimanche	30/05/2027		J22	J18	
dimanche	06/06/2027	T2 2027/28			Finale ?

FINALE

Création d'une entente

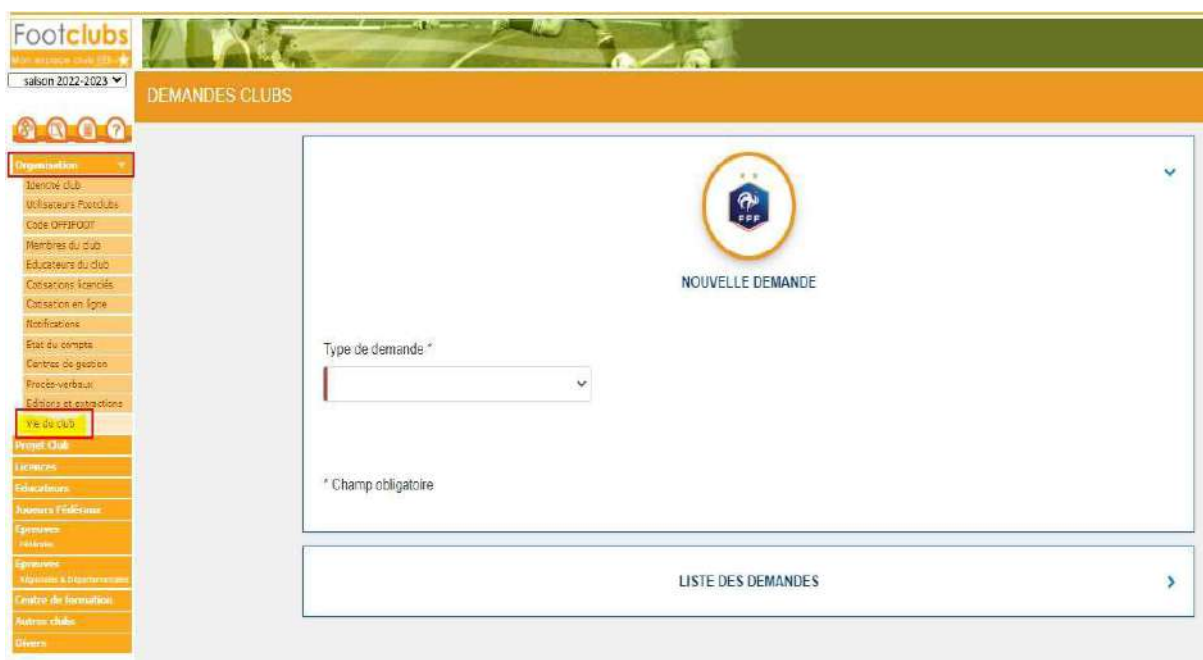
Nous vous rappelons que les demandes d'ententes pour toutes les catégories sont désormais à initier via Footclubs mais il faut au préalable avoir saisi l'engagement de l'équipe du club support de l'entente.

Néanmoins, avant de demander vos ententes, il faut attendre que le District ait engagé vos équipes dans Footclubs (prochainement)

Nous vous informerons quand les demandes pourront être lancées

Rappel de la procédure :

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



The screenshot shows the 'Footclubs' website interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Footclubs' logo and a dropdown menu for the season 'saison 2022-2023'. Below this is a main header with the text 'DEMANDES CLUBS'. On the left side, there is a vertical menu with various options, including 'Organisation', 'Vie du club', 'Licences', 'Educatifs', 'Nouveaux licenciés', 'Epreuves', 'Tribunes à disposition', 'Centre de formation', 'Autres clubs', and 'Divers'. The 'Vie du club' option is highlighted. The main content area displays a form titled 'NOUVELLE DEMANDE' with the FFP logo. The form has a dropdown menu for 'Type de demande' with a red asterisk indicating it is a required field. Below the dropdown, there is a button labeled 'LISTE DES DEMANDES'.

Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Type de demande *

Entente



Article 39 bis des Règlements généraux de la F.F.F.

La déclaration d'une entente doit être formulée par le club support de cette entente.
Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.
Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Saison concernée *

Equipe *

Club support

Club(s) constituant l'entente *

Recherche (n° d'affiliation, nom du club, ...)

Club

Recherche

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente *

ENT

(Ex : ENT, CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente *

Rattachée au(x) club(s)

Autre installation

Commentaire

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente

Envoyer la demande

* Champ obligatoire

Une fois la demande complétée et transmise, elle devra être traitée puis validée par le District.

DISTRICT
SEINE ET MARNE
FFF

ARTICLE À LA UNE

ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DU FOOTBALL D'ANIMATION

SAISON 2026/2027

Ensemble, PRÉPARONS L'AVENIR DU FOOTBALL !

- De nouvelles évolutions à partir de la saison 2026/2027
- Des travaux en cours avec la LPIFF et les districts franciliens
- Des engagements adressés plus tardivement
- Le District vous tiendra informés dans les meilleurs délais

Dans le cadre des orientations définies par la Direction Technique Nationale, la pratique du Football d'Animation connaîtra plusieurs évolutions à compter de la saison 2026/2027, qui s'étaleront jusqu'à la saison 2027/2028.

À ce jour, l'ensemble des modalités d'organisation de ces nouvelles dispositions n'est pas encore définitivement arrêté. Des travaux de réflexion, d'adaptation et de coordination avec la LPIFF et les autres districts franciliens sont en cours afin de permettre leur mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Par conséquent, les dossiers d'engagement relatifs aux compétitions et pratiques du Football d'Animation seront adressés aux clubs plus tardivement qu'à l'accoutumée, le temps de finaliser les modalités applicables pour la saison 2026/2027.

Le District de Seine-et-Marne de Football ne manquera pas de vous tenir informés des évolutions à venir et vous communiquera, dans les meilleurs délais, l'ensemble des informations nécessaires à la préparation de la prochaine saison.



NOUVEAUTÉ SAISON 2026 / 2027

Le District de Seine-et-Marne de Football
mettra en place, dès le début de la saison 2026/2027,

TROIS NOUVEAUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX !



Dans le cadre du développement de la pratique et conformément aux orientations présentées aux clubs, le District de Seine-et-Marne de Football mettra en place, dès le début de la saison 2026/2027, trois nouveaux championnats départementaux :

- U17 ;
- U18 Féminines ;
- U15 Féminines.

Pour cette première édition, les modalités d'organisation seront adaptées en fonction du nombre d'équipes engagées :

- Si le championnat est composé de 12 équipes ou moins, la compétition se déroulera sous la forme d'un championnat classique en matchs aller-retour. L'équipe classée première à l'issue de la saison accédera au niveau régional pour la saison 2027/2028.
- Si le championnat est composé de plus de 12 équipes, la compétition sera organisée en deux phases :

- une première phase de brassage ;
- une seconde phase répartie en deux niveaux (Niveau 1 et Niveau 2).

À l'issue de cette seconde phase, l'équipe terminant à la première place du Niveau 1 accédera au niveau régional pour la saison 2027/2028.

Le District se réjouit de la création de ces nouvelles compétitions, qui contribueront au développement et à la structuration des pratiques masculines et féminines sur notre territoire.

Nous invitons les clubs concernés à anticiper dès à présent leurs engagements et restons à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.



Comité Directeur

Réunion du 11/06/2026 Le Mée sur Seine - 18H00

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER (en visioconférence).

Présents : Christiane CAU – Dominique DA ROCHA – Cédric GUILLOSO (en partie) - Franckie MESSAOUD – Monique MACHO – Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Isabelle CHILARD – Nathalie LECLERCQ - Gilles TANNIER - Farid RAACH - Abdelhak RAJI.

Assistent : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant tous les membres de leur présence.

Il félicite l'équipe U17 du FC MELUN pour sa victoire en Finale de la Coupe de Paris IDF, Marine VERRIER pour la validation de sa candidature en tant qu'Arbitre Fédérale Féminine 3, Florent MARMION pour son accession en tant que Arbitre Assistant Ligue 1 et Medhi MZOUGHFI pour sa nomination en tant que JAF.

Par ailleurs, il revient sur l'organisation du tirage au sort de la DOM-TOM CUP qui s'est tenu le 10/06 à Montry à la demande de l'association organisatrice et qui a donné lieu à un joli moment de partage et de convivialité.

2. PV Comité Directeur du 06/05/2026 – Relevé de Décisions - Bureau du 01/06/2026

Le PV du 06/05/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Philippe COLLOT revient sur les principaux points validés lors de la réunion du Bureau du 01/06/2026.

Concernant la demande de subvention FAFA pour le passage en LED des installations de Montry, il remercie tous les membres du Comité Directeur pour la validation électronique du plan de financement.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- **LFA / FFF**

Gestion dématérialisée des licences 2026-2027

Passage à la dématérialisation totale des demandes

- La campagne de licences 2026-2027 introduit une dématérialisation complète des demandes.
- Les types de licences concernées incluent joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs, et autres.
- La suppression des parcours standard dans Footclubs simplifie le processus.

- De nouveaux documents officiels sont requis, comme questionnaires de santé et certificats médicaux.

Nouvelles fonctionnalités et règles

- Ajout de la charte parents accompagnateurs, de la charte éthique et de déontologie à la signature électronique.
- La gestion des erreurs de signature et de changement de club est améliorée.
- La validation des membres du bureau et la conformité RGPD sont obligatoires chaque saison.
- La prise en compte de l'article 117.d facilite certains changements de club.

Calendrier et formation

- La campagne a débuté le 4 juin 2026 avec un webinar dédié.
- La formation gratuite en ligne permet aux responsables de maîtriser la gestion des licences dématérialisées.
- La plateforme Portail Formation héberge le module d'apprentissage accessible via PortailClubs.

Sécurité, gestion et support

- Renforcement de la sécurité de l'application et de la robustesse des parcours.
- La gestion des paiements en ligne est facilitée en cas d'échec ou de refus.
- La validation des RIBs et la conformité réglementaire sont renforcées pour les clubs.

Modifications des textes fédéraux adoptées lors de l'AG FFF du 06/06/2026 (concernant directement le District et la LPIFF)

Présentation des modifications des textes fédéraux de la FFF, visant à clarifier et à ajuster les compétences, les procédures et les règlements en vigueur.

Changement dans la compétence sur les Labels

Ce changement transfère la modification des règlements des Labels du pouvoir de l'Assemblée Fédérale au Comité Exécutif.

- La modification des règlements des Labels sera désormais de la compétence du Comité Exécutif.
- L'Assemblée Fédérale adopte et amende les textes fédéraux, sauf pour les règlements des Labels.
- La date d'effet de cette modification est fixée au 01.07.2026.
- La nouvelle rédaction précise que tous les autres textes fédéraux existants peuvent être amendés par le Comité Exécutif après avis de la Commission Fédérale de Révision.

Recommandations sur les statuts et élection

Les recommandations visent à renforcer le Code de conduite de la FFF et à préciser les conditions d'éligibilité et de vacances des mandats.

- Adoption de dispositions pour rendre le Code de conduite applicable dans les statuts des Ligues et Districts.
- La saison 2026/2027 sera concernée par ces modifications.
- Conditions d'éligibilité : licencié depuis au moins 6 mois ou 1 an, âge minimum de 18 ans, absence d'interdiction ou de sanction d'inéligibilité, pas de suspension ferme supérieure à 5 matchs ou 1 mois.
- La perte de mandat intervient en cas d'interdiction, sanction ou condamnation définitive, ou non-respect des incompatibilités.
- La vacance du poste de membre du Comité Exécutif est immédiate en cas de non-respect de ces conditions.

Nouvelles obligations pour les Ligues et Districts

Les Ligues et Districts doivent transmettre leur situation financière et documents de gestion à la Fédération.

- Les Ligues adressent leurs comptes annuels à la Fédération après approbation.
- Les Districts transmettent leur situation financière via leur Ligue régionale.
- Ces obligations visent à renforcer la transparence et la gestion financière.

Réformes du Règlement Disciplinaire

Les règles disciplinaires précisent la responsabilité des clubs et la conduite à tenir en cas de comportement répréhensible.

- Responsabilité des clubs pour les fautes commises par leurs assujettis.
- Comportements contraires à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'image de la FFF sont sanctionnables.
- La méconnaissance de la Charte d'Éthique peut entraîner des poursuites disciplinaires.

Règlement Financier et gestion

Un nouveau règlement financier-type est proposé pour améliorer la gestion financière des Districts et Ligues, avec une entrée en vigueur progressive.

- Objectif : renforcer la gestion financière dans le cadre des engagements anticorruption.
- Le règlement définit principes, responsabilités, séparation des fonctions, politique d'achats, gestion bancaire, et contrôle interne.
- La comptabilité doit respecter les règles en vigueur, avec une responsabilité claire des organes dirigeants.
- La révision du budget doit être faite avant et pendant l'exercice, avec un contrôle régulier.
- La gestion des placements financiers et recours à l'emprunt sont encadrés.
- La gestion du matériel, la politique de remboursement, et la sécurité des données sont précisées.
- Le contrôle externe est assuré par un commissaire aux comptes, avec une procédure d'alerte en cas de problème.
- Un comité financier peut être créé pour examiner les comptes et options comptables.

Organisation des structures régionales et départementales

Les statuts définissent la constitution et le fonctionnement des Ligues régionales et des Districts. - Les Ligues régionales regroupent les associations affiliées à la F.F.F. selon des limites géographiques fixées par l'Assemblée Fédérale. - Leur ressort territorial correspond à celui des Directions régionales des Sports. - Elles sont régies par la loi du 1er juillet 1901 ou le droit civil local. - Leurs statuts doivent être compatibles avec ceux de la Fédération et conformes aux statuts-types. - Chaque Ligue doit disposer d'un règlement financier conforme au modèle fédéral. - Les Districts regroupent les associations dépendant des Ligues régionales sur le plan départemental. - Leur ressort territorial correspond à celui des directions départementales des Sports. - Leur organisation doit respecter les mêmes principes de conformité et d'indépendance.

Changements réglementaires sur le transfert des jeunes

Les modifications visent à limiter les mouvements des jeunes joueurs pour favoriser leur fidélisation. - La réglementation sur les changements de club sera abaissée à un âge plus jeune. - La date d'effet est fixée au 1er juillet 2026. - Les joueurs des catégories U6 à U11 ne nécessitent pas actuellement d'accord du club quitté pour changer de club. La nouvelle rédaction précise que le changement de club d'un joueur des catégories de U6 à U9 ne nécessite pas l'accord du club quitté.

Composition et réunions de l'organe disciplinaire

Les modalités de désignation et de fonctionnement de l'organe disciplinaire sont précisées. Les membres doivent être majoritairement issus de l'extérieur des instances dirigeantes des Ligues et Districts. La majorité des membres ne doit pas appartenir aux instances de ces structures lors de chaque réunion. La nouvelle rédaction insiste sur le respect de ce principe lors de chaque réunion.

Renvoi d'un dossier à la première instance

Les conditions pour qu'un organe d'appel puisse renvoyer un dossier à l'instance de première instance sont précisées. L'organe d'appel peut renvoyer le dossier en cas de vice de procédure insusceptible de régularisation en appel. La décision doit être motivée en fait et en droit. La nouvelle rédaction ajoute que le dossier peut être renvoyé en cas de vice insurmontable, non régularisable.

Suspension supplémentaire en discipline

Les règles pour prononcer une suspension supplémentaire sont clarifiées. Toute suspension ferme entraîne la révocation des avertissements en cas de sanction. Si un licencié est sanctionné alors qu'il a déjà deux avertissements non révoqués, il subit une suspension supplémentaire. La nouvelle version précise que cette suspension s'applique si le fait à l'origine de la sanction a été commis alors que le joueur avait déjà deux avertissements non révoqués.

Simplification des règlements des compétitions

Un projet de simplification vise à créer un règlement général pour tous les championnats nationaux. - La proposition prévoit trois règlements principaux pour couvrir tous les championnats. - L'objectif est d'harmoniser, clarifier et limiter les répétitions dans les règles. - La nouvelle organisation doit faciliter la compréhension et l'application des règlements. - La C.F.R.C. a donné un avis favorable, avec une mise en œuvre.

Résolution sur l'encadrement des jeunes U6/U18

Constats et enjeux

- L'encadrement des jeunes (6 à 18 ans) est une priorité pour la Fédération Française de Football (FFF), car ils représentent environ 2/3 des licenciés.
- Les enjeux sont multiples : qualité éducative, prévention des conflits, protection des mineurs, transmission des valeurs, attractivité du football et lutte contre la perte de licenciés.
- Il existe actuellement un manque d'outils pour identifier et tracer le parcours des éducateurs, ainsi qu'un déficit de réglementation sur l'encadrement.

Objectif et philosophie

- Objectif principal : chaque équipe de jeunes doit être encadrée par un éducateur formé (« 1 équipe = 1 encadrement formé »).
- Le projet s'étale sur plusieurs saisons (2026-2027 à 2029-2030), sans obligation nouvelle avant 2029-2030.
- Distinction entre obligations (à terme) et incitations/valorisations (à court terme).

Principes structurants

- Mise en place d'un système informatique pour identifier et tracer l'encadrement.
- Définition de fonctions structurantes (responsable technique jeunes, responsable école de football, etc.).
- Suivi de l'évolution de l'encadrement et ajustement des objectifs en 2028-2029.

Plan d'actions progressif

- 2026-2027 : identification des fonctions structurantes et de l'encadrement (système non bloquant, pas d'obligation).
- 2027-2028 & 2028-2029 : suivi informatique, généralisation des fonctions structurantes, intensification des formations de base.
- 2028-2029 : affinement des objectifs, premières mesures d'obligation ou d'incitation, vote à l'AG de la FFF en juin 2029.
- 2029-2030 : déploiement du dispositif sur tout le territoire.

Exemple d'application

Un club devra progressivement identifier ses éducateurs, suivre leur formation, et se préparer à ce qu'à partir de 2029-2030, chaque équipe de jeunes soit encadrée par un éducateur formé, avec un suivi informatique et des mesures incitatives ou obligatoires selon les catégories.

Budget FFF 2026/2027 : des recettes de 322 M€ sont prévues, avec 26 M€ de recettes exceptionnelles, notamment liées à la Coupe du Monde FIFA 2026. La croissance des revenus provient principalement des partenariats (+45%), permettant d'augmenter le soutien au football amateur, à la Ligue féminine, à la Ligue 3, et au plan futsal. Le budget prévoit un résultat à l'équilibre, avec un soutien financier accru aux projets de féminisation, Ligue 3, et développement du futsal.

FAFA Équipement et Transport – Cahier des charges 2026-2027

Présentation des modifications et les critères d'éligibilité pour les aides FAFA dans divers domaines sportifs et d'équipement.

Propositions de modifications du cahier des charges

- Maintien et ajustement des projets éligibles pour les clubs et collectivités, notamment vestiaires, éclairage, terrains, et sécurité.
- Introduction de nouvelles pratiques comme le foot 5, futsal, beach soccer, et futnet avec critères spécifiques.
- Ajout d'exigences techniques pour l'éclairage, la sécurité, et la conformité réglementaire.
- Priorisation des projets favorisant le développement du football féminin avec conditions d'éligibilité.
- Mise en place d'enveloppes spécifiques pour soutenir le football féminin dans divers projets.

Critères d'éligibilité et conditions de financement

- Critères pour clubs avec une offre féminine existante ou en développement, avec un nombre minimum de licenciés selon la catégorie.
- Financement sous forme d'aides forfaitaires ou abondements, avec plafonds et conditions spécifiques selon le type de projet.
- Priorité donnée aux projets avec une section féminine déjà existante, avec possibilité de financement pour création.
- Limitation à un maximum de deux contrats LLD ou aides pour un même club dans une saison.

Nouvelles pratiques sportives et équipements

- Définition des exigences pour l'éclairage, la sécurité, et l'accessibilité pour le foot 5, futsal, beach soccer, et futnet.
- Critères d'éligibilité pour ces disciplines, notamment le nombre de licenciés et la conformité technique.
- Modalités d'aide pour la création, rénovation, ou équipement de terrains et installations.

- Ajout d'aides spécifiques pour le changement de gazon synthétique et la couverture de terrains.

Aide au transport et matériel

- Exigence d'achat de véhicules Volkswagen pour le dispositif FAFA Transport à partir de juillet 2026.
- Conditions pour l'aide à l'achat ou à la **location longue durée**, avec plafonds et pièces justificatives.
- Limitation à deux véhicules aidés par club, avec délai entre contrats.
- Création d'un bon d'achat pour 12 000 clubs, avec un quota par district et saison.
- Critères d'éligibilité pour le soutien aux clubs féminins, avec un plafond d'aide par saison.

Aide à la solidarité et remise en état

- Dispositions pour l'aide exceptionnelle en cas de catastrophe ou accident, avec dépôt de dossier dans les 3 mois.
- Critères pour la remise en état des terrains, bâtiments, et équipements endommagés ou détruits.
- Modalités d'aide basées sur le reste à charge après indemnisation, avec plafonds et conditions.
- Pièces justificatives nécessaires pour le dépôt de dossier, notamment attestations, devis, et documents officiels.

Matériel et dispositifs de soutien

- Création d'un bon d'achat pour 12 000 clubs, opérationnelle sur plusieurs saisons.
- Critères pour l'attribution, quota par district, et gestion des surplus.
- Aide pour le matériel sportif, informatique, électroménager, et mobilier.
- Conditions pour l'aide à la solidarité, notamment en cas de sinistre ou de dégradation.

Dispositifs spécifiques pour la solidarité

- Aide exceptionnelle pour matériel sinistré ou dégradé, avec plafonds et pièces justificatives.
- Aide pour la remise en état des équipements sportifs endommagés par catastrophe ou accident.
- Modalités d'attribution basées sur le coût réel, indemnités, et reste à charge.
- Pièces justificatives pour le dépôt de dossier, notamment attestations, constats, et devis.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors de la réunion du Comité Directeur du 08/06/2026.

Effectifs de la Saison 2025/2026 : la LPIFF enregistre un chiffre final de 319 912 licenciés, soit une baisse de 1,6% par rapport à la saison passée (- 5271).

WE des bénévoles 2026/2027 : la date des 24 et 25/04/2027 est retenue pour les licenciés de la LPIFF.

Engagements 2026/2027 : au 31/05/2025, 492 engagements clôturés sur 1030. Rappel que les clubs qui ne sont pas à jour financièrement ne peuvent pas saisir leurs engagements.

Violence et incivilités : la réunion au Siège du Conseil Régional d'IDF du 19/06 aura pour objectif de faire remonter les expériences vécues par les clubs, en vue de la tenue d'un colloque régional sur le sujet.

Championnats 2026/2027 : rappel que les championnats U17 R3 – U15F R3 – U18F R3 sont basculés au niveau départemental (D1). Les districts recevront rapidement la liste des équipes concernées. Conseil est donné de vérifier leurs engagements et d'établir rapidement le règlement de la compétition afin d'arrêter un schéma d'organisation.

Commission Régionale ANS « clubs » : 239 actions ont été déposées par 116 clubs. 92 ont été écartées en raison, principalement, du non-respect des critères d'éligibilité. L'aide moyenne est de 1070 € par action.

Coupes nationales et régionales : félicitations aux clubs franciliens qui ont remporté un trophée. A noter que les finales régionales ont été suivies par 3520 spectateurs au total sur les 21 rencontres jouées.

Arbitrage : les classements 2025/2026 ont été validés en séance. A noter, le recrutement d'un 2^{ème} CTRA au sein de la Ligue (Pierre BOURREZ).

Garden-Party LPIFF : celle-ci se tiendra le 04/07 sur le site de Morfondé.

Calendriers 2026/2027 : les SEN – Jeunes – CDM – Anciens – Loisirs ont été validés. La planification des rencontres a été prioritairement orientée en dehors des vacances scolaires.

Commission Régionale de labellisation : 140 nouveaux labels (41 nouveaux – 88 renouvellements – 11 évolutions) ont reçu un avis favorable sur le périmètre régional. Actuellement, 451 labels sont en cours.

4. La Vie du District

- **Agenda – Planning des activités**

11/06/2026 : CD 77 au Mée sur Seine.

13/06/2026 : JND à Villeparisis.

16/06/2026 : réunion AEF à Montry.

19/06/2026 : réunion Conseil Régional IDF sur les violences et les incivilités.

20/06/2026 : Garden Party des bénévoles 77 à Montry.

23/06/2026 : réunion Bureau 77 en visioconférence.

25/06/2026 : matinée IME à Montry.

26/06/2026 : réunion Président LPIFF / Présidents de District.

29/06/2026 : CD LPIFF en visioconférence.

30/06/2026 : réunion CD 77 à Montry.

27/06/2026 : réunion CD LPIFF à Morfondé.

09/07/2026 : réunion CD 77 en visioconférence.

- **Retour sur les dernières réunions**

Philippe COLLOT revient sur les réunions du Conseil des Présidents de club (mi-mai) et de l'École des Ambassadrices 2025/2026 (début juin) en soulignant la qualité des échanges et des différentes interventions.

- **Modernisation des installations sportives de Montry (point à date)**

Philippe COLLOT effectue un point de situation après le maintien de la position de la Mairie de Montry concernant la nécessité de déposer un permis de construire pour la mise en place d'une tribune container. Compte-tenu de cette décision, le Comité Directeur décide de ne plus orienter ce projet dans cette direction. Philippe COLLOT propose de relancer l'analyse d'un réaménagement de la tribune existante et de redéfinir comme priorité la pose d'une main courante, ce que le Comité approuve.

Concernant le passage en éclairage LED des installations, le Comité Directeur valide le lancement immédiat des travaux sans attendre le retour de la demande de subvention FAFA, compte-tenu de la nécessité de réaliser les travaux.

- **Convention de partenariat AEF / District**

Une rencontre est prévue le 16/06 à Montry avec l'AEF. Gérard VIVES informe le Comité Directeur des conclusions du Groupe de Travail concernant le projet de convention et des modifications à y apporter. Cela fera l'objet des échanges à venir avec l'AEF.

- **Projet de Label Départemental Club Citoyen**

Suite à la 1^{ère} ébauche présentée lors de la précédente réunion du Comité Directeur, Franckie MESSAOUD précise les évolutions envisagées dans les paramètres qui permettront l'analyse des dossiers présentés par les clubs. Les travaux avancent bien et la finalisation de la fiche pourra se faire à la rentrée du fait du décalage du lancement du Label départemental.

- **Affaires financières**

Campagne Service Civique 2026/2027

Le Comité Directeur approuve le lancement de la Campagne 2026/2027 avec une évolution du dispositif rendue nécessaire afin d'éviter les écueils de la saison passée :

- uniquement 2 dates possibles de recrutement fixées au 15/09 et au 16/10 ;
- obligation pour le service civique de mener une action « autre » que l'accompagnement d'équipe au cours de son contrat ;
- tout comportement inapproprié, injurieux, menaçant, violent ou contraire à l'éthique sportive pourra entraîner la suspension ou la rupture anticipée du contrat ;
- modification de la jauge d'attribution afin de mieux tenir compte de l'effectif des clubs.

Sponsoring / Subventions / Partenariats

Gérard VIVES informe le Comité Directeur du versement de 1000 € par la Société EPIC GRAPHIQUE au titre d'une convention de mécénat.

Philippe COLLOT effectue un point de situation sur les propositions de partenariat en cours :

- **POWERSHOT** = un RDV sera conclu dans les prochains jours.
- **MAXVISUAL** (Agence spécialisée dans la communication sportive et la gestion des réseaux sociaux) = en attente de la signature de la convention de partenariat
- **OSMOZ SPORT** (Valorisation des actions à impact social – Aide à la structuration des démarches de mécénat – accès facilité à des financements privés) = en attente de la signature de la convention de partenariat.
- **KIOSQUE & BOX** (aménagement des containers et espaces modulables) = convention en cours de rédaction.

Il précise aux membres du Comité Directeur qu'un travail visant à bien communiquer aux clubs sur ces partenariats est actuellement mené avec le partenaire du district PO.SPORT.

Le Directeur Administratif effectue un point de situation sur les dossiers FAFA en cours : EVRY-CREGY et DAMMARTIN.

Devis

Philippe COLLOT indique au Comité Directeur avoir confié à la Commission Logistique la réalisation de travaux d'entretien et/ou de rénovation des locaux du Mée et de Montry et la mise en place ou le remplacement d'électroménager.

- **Affaires sportives**

Pratique SEN FUTSAL 2026/2027

Philippe COLLOT revient sur les incidents inacceptables qui se sont produits à l'issue de la Finale Départementale SEN FUTSAL du 20/05/2026, à Villeparisis. Il informe le Comité Directeur que, suite aux dégradations perpétrées sur les installations et au courrier transmis par le Maire de la Commune, une plainte a été déposée par le District à l'encontre des individus responsables des méfaits, leur identification étant en cours.

Par ailleurs, une réponse argumentée a été adressée à la municipalité rappelant les dispositions réglementaires qui entourent l'organisation de ce type de manifestation et les mesures qui avaient été prises par le district en amont de la rencontre.

Philippe COLLOT précise également au Comité Directeur que ces incidents font actuellement l'objet d'une instruction disciplinaire par la commission concernée.

Après échange entre tous les membres présents concernant la gestion de plus en plus difficile de la Pratique FUTSAL et la multiplication des incidents depuis plusieurs mois, considérant la difficulté grandissante à mettre en place des dispositifs de prévention qui permettent une pratique sereine et qu'il convient de prendre des décisions à la hauteur de la gravité des violences qui se sont produites le 20/05, le Comité Directeur décide de supprimer la Coupe Départementale SEN FUTSAL pour une durée indéterminée.

Les clubs concernés seront avisés des dispositions prévues.

Projet de Calendriers Généraux 2026/2027 (hors Foot Animation) / Développement des pratiques

Le Directeur Administratif présente au Comité Directeur le Projet des Calendriers Généraux pour la prochaine saison. Ces derniers tiennent compte des calendriers régionaux et favorisent une planification des rencontres en dehors des vacances scolaires.

Par ailleurs, il rappelle que dans le cadre du développement de la pratique et conformément aux orientations présentées aux clubs, le District mettra en place, dès le début de la saison 2026/2027, trois nouveaux championnats départementaux :

- U17 D1 (19 engagements enregistrés à date) ;
- U18 Féminines D1 (14 engagements enregistrés à date) ;
- U15 Féminines D1 (15 engagements enregistrés à date).

Il propose au Comité Directeur que les modalités d'organisation soient adaptées en fonction du nombre d'équipes engagées :

- Si le championnat est composé de 12 équipes ou moins, la compétition se déroulera sous la forme d'un championnat classique en matchs aller-retour. L'équipe classée première à l'issue de la saison accédera au niveau régional pour la saison 2027/2028.
- Si le championnat est composé de plus de 12 équipes, la compétition sera organisée en deux phases :
 - une première phase de brassage ;
 - une seconde phase répartie en deux niveaux (Niveau 1 et Niveau 2).

À l'issue de cette seconde phase, l'équipe terminant à la première place du Niveau 1 accédera au niveau régional pour la saison 2027/2028.

Le Comité Directeur approuve les modalités d'organisation présentées.

Évolution de la Pratique Foot Animation U6/U13

Philippe COLLOT rappelle au Comité Directeur la volonté de la DTN de rénover la pratique après une expérimentation menée au sein de plusieurs districts. L'objectif est que chaque enfant trouve sa place, que l'accueil des enfants en situation de handicap soit possible, que la pratique permette une progression de chaque enfant et que l'attractivité et la fidélisation soient améliorées.

Le cadre fédéral repose sur 4 piliers :

- même temps de jeu pour tous les enfants d'une même catégorie ;
- progression grâce à la diversité des jeux proposés ;
- prendre du plaisir avec des oppositions d'un même niveau de jeu ;
- être acteur de la pratique.

La gestion de la pratique s'effectue obligatoirement avec l'outil FAL de U6 à U8 dès 26/27 et à partir de 27/28 pour les U10 et U11.

Une coordination régionale est nécessaire afin que tous les districts d'une même ligue adoptent une même modélisation de la pratique, en respectant, malgré tout, les éventuelles spécificités territoriales. A ce titre, une réunion de coordination de l'ETR se tiendra le 26/06.

La mise en place de l'évolution de la pratique pourra s'étendre sur 2 saisons.

Compte-tenu de cette situation, le Comité Directeur demande au Directeur Administratif d'informer les clubs, dès à présent, que les dossiers d'engagement 2026/2027 leur seront transmis plus tard que la saison dernière.

JND 2026

Le Comité Directeur prend connaissance avec satisfaction des inscriptions à cette opération fédérale qui se déroulera le 13/06 à Villeparisis :

- 72 équipes U6 (39 clubs)
- 93 équipes U7 (52 clubs)
- 5 équipes U6/U7 (5 clubs)
- 8 équipes U8/U9 (6 clubs)
- Soit au final = 178 équipes pour 59 clubs

Bilan des Finales Départementales des 29-30-31/05/2026

Philippe COLLOT dresse le bilan de ces 3 jours. Il remercie en premier lieu tous les membres du CD, les salariés et les officiels présents pour leur implication à la bonne réussite de cette manifestation. Il adresse une mention particulière à Cédric GUILLOSO pour l'organisation et la gestion globale des trois jours. Malgré des difficultés au cours de quelques matchs, les rencontres se sont bien déroulées dans l'ensemble, toutefois, certaines évolutions seront à prévoir dans la planification et la coordination opérationnelle avec les officiels.

• **Vie des Clubs**

Examen des demandes spécifiques

FC LA CHAPELLE-RABELAIS : demande de clémence suite à un forfait général. *Après échange entre les participants, le Comité Directeur valide exceptionnellement l'application d'une amende « simple » pour le forfait enregistré lors de la dernière journée de championnat.*

US VAIRES : demande des informations concernant l'attribution de mutés supplémentaires dans le cadre d'une création d'équipe féminine lors d'un passage de Foot à 8, à Foot à 11. *Après un retour d'expérience lié à une demande similaire d'un club lors de la précédente saison et des conséquences induites, les dispositions de l'Article 7-5-3 ne s'appliqueront plus dans cette situation précise.*

Création

US JUILLY FUTSAL : dossier conforme. *Avis favorable.*

Inactivité / cessation / autre

CS BRAYTOIS : inactivité partielle de l'équipe SEN. *Avis favorable.*

JOUARRE FC : cessation du club.

OTHIS CO : sortie de l'omnisport.

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Isabel DUARTE DA SILVA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Julia BUISSETTE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Elodie MAI-VAN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission SR. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Inès MAZEGHRANE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Klara GONCALVES : fait acte de candidature pour intégrer la CDA. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Medhi MZOUGH : fait acte de candidature pour intégrer la CDA. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Jean-Claude DEROZIER : informe de sa démission de la Commission du Statut des Éducateurs pour raisons personnelles. [Le Comité Directeur prend note de sa décision et le remercie pour tout le travail réalisé au sein de la commission depuis plusieurs années.](#)

Reprise des dossiers

Florian SEROUART : fait acte de candidature pour intégrer la Commission féminines. Dossier en attente.

Commission des Délégués

Propose que **Kadour OUBBANA et Mustapha TAHIRI** passent du statut « stagiaire » au statut « titulaire » pour la prochaine saison. [Le Comité Directeur entérine cette proposition.](#)

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur de propos tenus par un commissaire à l'encontre d'un élu du Comité Directeur, lors des Finales Départementales. Des rapports ont été établis par les témoins présents. Face à cette situation, la personne concernée sera prochainement convoquée par la Commission de l'Éthique. Il précise également que l'information a été transmise au Président de la Commission.

Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHM informe le Comité Directeur de la reprise d'activité de Tony DOS SANTOS ALVES. Il ajoute que le recrutement de 2 alternants (Communication / Développement associatif et Juridique) est en cours. Puis, il indique que 2 sujets sont actuellement à l'étude avec le délégué du personnel, à savoir, les augmentations salariales et le défraiement des déplacements.

Proposition EDERLE FORMATION

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des propositions de formation transmises par la Société EDERLE FORMATION au bénéfice des clubs et/ou des commissaires des districts. Après échange entre les participants, le Comité Directeur valide le concept proposé. Philippe COLLOT approfondira directement avec la société les modalités de mise en œuvre d'un module.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

15/05/2026 : Mairie de Moret VS. Déclaration de match sensible.

18/05/2026 : soirée du service civique du 11/06/2026.

22/05/2026 : Conseil Départemental. Pôle Espoir.

31/05/2026 : AE2F. Évolution des SMC au 01/07/2026.

01/06/2026 : Powershot. Proposition de partenariat.

03/06/2026 : Comité Français du Fair-play.

05/06/2026 : Journée départementale du sport au féminin.

09/06/2026 : Conseil Départemental. Partenariats des comités sportifs.

LPIFF

19/05/2026 : réunion des CTD-DAP du 26/06/2026.

FFF/LFA

12/05/2026 : questionnaire national concernant l'accueil des U5 dans les clubs.

21/05/2026 : évaluation du dispositif des caméras embarquées.

27/05/2026 : réunion Ligues/Districts. FAFA 2026/2027.

Clubs

11/05/2026 : AS CHELLES. Inscription Critérium U10/U11 Futsal.

22/05/2026 : AS CHAMPS. Engagements 2026/2027.

27/05/2026 : US VAIRES. Présentation Classe Foot Academy.

29/05/2026 : FC DONNEMARIE-DONTILLY. Invitation AG.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Rapprochement bancaire : celui-ci est à jour.
- Pilotage Budget : confirmation de l'utilisation de la totalité de la provision « Aide aux Clubs », soit 90 000 €. En revanche, la provision « Travaux » de 65 000 € a été très peu utilisée, à ce stade. Des devis sont en cours de validation ou d'étude afin de prévoir les travaux nécessaires sur les deux sites.

CHARGES : - 2 % par rapport aux Charges Prévisionnelles du début de saison 2025/2026.

Les charges sont à ce jour totalement maîtrisées. En revanche, des points de vigilance sont à observer :

- achats « équipements et récompenses » à prévoir, en plus de la provision pour l'aide aux clubs ;
- fournitures / entretien / photocopies.

PRODUITS : + 3,8 % par rapport aux Produits Prévisionnels du début de saison 2025/2026.

Le résultat est conforme aux prévisions, malgré avoir revu à la baisse l'effectif licenciés projeté.

En conclusion, l'analyse démontre une situation légèrement excédentaire à date. Toutefois, la vigilance reste de mise jusqu'à la fin de saison.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Retour sur les événements et informations importantes

Félicitations au club de Melun

Le District adresse ses félicitations au club de Melun, qui a brillamment terminé 1er de la finale régionale, organisée à Drancy le 9 mai dernier. Cette victoire lui a permis de décrocher l'unique billet qualificatif pour représenter l'Île-de-France lors de la finale nationale à Capbreton. Bravo à l'équipe pour son excellent parcours lors de cette finale nationale, conclue par une très belle 5^e place. Au-delà du résultat sportif, c'est surtout l'excellent état d'esprit affiché par les jeunes durant ces deux journées de compétition qu'il faut saluer une nouvelle fois.

Nouveau challenge régional de Football à 5 en U9

Lors du Conseil des Présidents, le futur projet de développement du Football à 5 a été présenté à l'ensemble des dirigeants. Dès la saison 2026-2027, un Challenge régional Football à 5 U9 sera mis en place. L'objectif est

de permettre à un maximum de jeunes joueuses et joueurs de pratiquer dans des conditions favorisant leur progression :

- davantage de contacts avec le ballon ;
- plus de situations de 1 contre 1 ;
- un espace de jeu mieux adapté à cette catégorie d'âge ;
- la possibilité de faire jouer davantage d'enfants simultanément.

Ce nouveau format représente également un véritable gain de temps et d'espace pour les clubs. Afin d'accompagner cette évolution, un dispositif d'aide à l'acquisition de mini-butts sera proposé dès le début de la prochaine saison, afin que les clubs puissent mettre en place cette pratique dans les meilleures conditions.

Nouvelle formule de CFI U6-U9

À compter de la rentrée prochaine, une nouvelle formule du CFI U6-U9 en club, intégrant un public d'application, sera proposée, dans la mesure du possible, sur notre département. Le calendrier des formations étant en cours d'élaboration, les clubs seront informés dans les prochaines semaines des dates de cette formation innovante et qualifiante.

Première édition réussie pour les All Star Games 77

La première édition des All Star Games 77, qui succède à l'ancien tournoi des sections sportives scolaires, a été un succès. Organisée à Montry, cette manifestation a réuni 82 collégiens et collégiennes le temps d'un après-midi placé sous le signe du partage et du football. Répartis en équipes mixtes, les jeunes ont participé à plusieurs ateliers et rencontres :

- Cécifoot ;
- matchs de Football à 8 ;
- défi jonglerie ;
- défi arbitrage ;
- séance de tirs au but façon MLS.

Remerciements au Comité Directeur pour avoir validé ce projet. Grand merci également à Christiane Cau et Gérard Vives pour toute l'organisation logistique, les collations et les récompenses, ainsi qu'à Cynthia Bellegarde, Thomas Venant Cabasset et Féryel Zeroual pour leur implication tout au long de cette journée. Grâce à cela, de nombreux jeunes sont repartis avec le sourire et évoquent déjà avec enthousiasme la prochaine édition.

Informations réglementaires

Les calendriers généraux de la Ligue pour la saison 2026-2027 sont désormais disponibles. Par ailleurs, l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football, réunie le 6 juin 2026, a adopté plusieurs modifications réglementaires. Une attention doit être portée sur les évolutions concernant les changements de club des jeunes joueurs, qui feront l'objet d'une vigilance particulière pour la prochaine saison.

INF Clairefontaine

Toutes nos félicitations à Clahane Papal et Diara Sillah pour leur admission à l'INF Clairefontaine, au sein de la promotion 2026. Le District leur souhaite pleine réussite dans cette nouvelle étape de leur parcours sportif.

8. Arbitrage

Fabien MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Remerciements aux bénévoles et référents

Remerciements pour le travail de l'ensemble des bénévoles et des référents qui œuvrent quotidiennement pour accompagner et soutenir les arbitres. Leur engagement est un élément essentiel de la réussite collective et contribue pleinement au bon fonctionnement de l'arbitrage sur le territoire.

Classements des arbitres – Saison 2025-2026

Les classements des arbitres de la Ligue, transmis le 10 juin dernier, ont permis de dresser le bilan de la saison. Félicitations à l'ensemble des arbitres pour leurs résultats, qu'ils figurent en tête de classement ou non. L'arbitrage est une mission exigeante dans laquelle chaque progression mérite d'être reconnue. Encouragement aux arbitres qui connaissent une rétrogradation.

Comme évoqué lors des échanges, ces moments doivent être perçus comme une étape permettant de rebondir, de progresser et de revenir encore plus forts. L'essentiel est de ne jamais renoncer et de poursuivre son engagement avec détermination.

Le Comité Directeur procédera prochainement à la validation officielle des classements de la saison 2025-2026.

Retour sur les dernières réunions

Plusieurs réunions importantes ont rythmé cette fin de saison :

- **18 mai 2026** : la réunion de fin de saison des arbitres, organisée à Montry, a permis d'effectuer un bilan complet de l'exercice écoulé et d'échanger sur les perspectives de la saison prochaine ;
- **18 juin 2026** : une réunion organisée au District des Yvelines a réuni les représentants des CDA afin de travailler sur l'uniformisation des règlements intérieurs des Commissions Départementales d'Arbitrage. Une nouvelle réunion en visioconférence est programmée le **22 juin** afin de poursuivre ces travaux.

Symposium des Président(e)s de CDA et de CRA

Les **29 et 30 mai 2026**, le Symposium des Président(e)s de CDA et de CRA a constitué un temps fort de cette fin de saison. Ces deux journées d'échanges ont permis de poser les bases d'une saison 2026-2027 ambitieuse autour de plusieurs priorités :

- le recrutement et la fidélisation des arbitres, avec une attention particulière portée aux jeunes (13 à 22 ans) et aux arbitres féminines ;
- l'accompagnement des nouveaux arbitres à l'issue de leur Formation Initiale d'Arbitre (FIA) ;
- l'harmonisation des pratiques entre les territoires et le développement de nouvelles initiatives ;
- la sécurisation du parcours des arbitres, notamment dans les pratiques du futsal, du beach soccer et du futnet.

Les réflexions engagées lors de ce symposium nourriront les actions qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine saison.

Préparation de la saison 2026-2027

Afin d'assurer le bon déroulement de la reprise, deux besoins ont été identifiés :

- repas lors du Stage de début de saison (5 et 6 septembre 2026) ;
- réapprovisionnement des t-shirts d'échauffement.

Le Comité Directeur valide les demandes et note que l'UNAF poursuit sa participation pour les maillots d'échauffement à hauteur de 50%.

Bilan des dispositifs disciplinaires

Une synthèse sera prochainement présentée concernant l'utilisation du carton blanc ainsi que de la pause d'apaisement au cours de la saison écoulée. Ce retour d'expérience permettra d'évaluer l'efficacité des dispositifs et d'envisager, si nécessaire, des ajustements pour les prochaines compétitions.

9. Questions diverses / Tour de table

Jean-François DIDIER : fait une synthèse de l'utilisation des caméras suite à une requête de la FFF. Il revient également sur l'activité de la CDPME.

Nicolas MAKSYMIUK : annonce qu'il a commencé, avec Lionel INJAI, à étudier les modifications règlementaires à réaliser.

Jean-Paul PEYRIN : revient sur les problèmes rencontrés lors de la Finale de Coupe des + 55 ans. Un débat s'installe entre les membres concernant les solutions à apporter.

Frankie MESSAOUD : informe le CD de la prochaine AG de son club et invite cordialement les membres qui souhaiteraient y assister.

Jean-Marie RENAUD : informe qu'il a relancé les pilotes de projet concernant les actions à réaliser pendant la mandature et qu'il attend un retour pour le CD du 30/06/2026. Interroge concernant un retour des arbitres vis-à-vis de l'utilisation de la caméra sur les matchs CDPME. **Il est convenu qu'un questionnaire sera transmis aux arbitres pour recueillir leurs sentiments.**

Fin de la réunion : 22h30.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 23/06/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 30/06/2026 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 23/06/2026 - 18h00 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM – Gérard VIVES.

Excusé : Cédric GUILLOSO.

En préambule, Philippe COLLOT revient sur la Garden-Party organisée par le district le 20/06 à l'intention des commissaires bénévoles du district. Il souligne la satisfaction des participants et remercie Cédric GUILLOSO pour la mise en œuvre de cette manifestation, la Commission Logistique pour son investissement important et les membres du Comité Directeur présents pour l'aide apportée. Cette manifestation a été une réussite.

Il rappelle l'arrêté préfectoral en vigueur portant annulation ou report sur l'ensemble des manifestations, des entraînements, des compétitions et des rassemblements sportifs sur l'ensemble de la Seine et Marne, en raison du placement du département en vigilance rouge depuis le 21 juin 2026 à midi jusqu'à la fin de l'épisode de vigilance rouge canicule. Ces activités sont interdites de 10h à 21h.

Il ajoute que la Journée Départementale du sport au féminin prévue le 25/06, au cours de laquelle le district devait intervenir (Isabelle CHILARD et Philippe COLLOT) est également reportée.

1. Modernisation des installations de Montry

Suite à la dernière réunion du Comité Directeur, le Bureau étudie les modalités de mise en œuvre de l'installation d'une main courante. Dans un 1^{er} temps, décision est prise de solliciter une actualisation du devis initialement transmis par la Société REVONIMO.

Par ailleurs, le Bureau prend connaissance du retour de l'architecte contacté par la Commission Logistique concernant le projet de réfection de la tribune existante par rapport à la nécessité de déposer,

ou pas, un permis de construire. Décision est prise de solliciter une confirmation des informations reçues, compte-tenu de la situation actuelle.

2. Dispositif NXT GEN COACHES

Le Bureau prend connaissance du lancement de ce programme initié par la Fondation du Football et piloté désormais par la FFF.

Les objectifs sont de :

- susciter des vocations d'éducatrices ;
- faciliter l'accès à des formations certifiantes ;
- accompagner la prise de responsabilités des jeunes filles au sein des clubs ;
- contribuer au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le football.

Le parcours proposé repose sur un accompagnement structuré comprenant, notamment :

- des modules de formation autour de la confiance en soi et le leadership ;
- une sensibilisation aux VSS ;
- un module dédié à l'éducation menstruelle et à la pratique sportive ;
- une mise en situation pratique au sein des clubs ;
- la formation fédérale CFI U10-U13.

Compte-tenu que le dispositif s'articule pleinement avec le contenu du programme départemental « l'École des Ambassadrices Seine et Marnaise », le Bureau demande à l'Équipe Départementale et à la Commission Féminines d'identifier les profils issus de la promotion 25/26 répondant aux critères fixés et susceptibles d'être inscrits dans cette démarche nationale.

3. Affaires Financières

Partenariats

Le Bureau examine le projet de partenariat avec la Société **Powershot**. Cette société, spécialisée dans la fabrication et la distribution d'équipements sportifs ainsi que dans le développement de solutions innovantes pour le sport, souhaite établir un partenariat avec le District avec l'objectif de soutenir les clubs par des opérations commerciales, des équipements sportifs et des dotations matérielles et financières.

Après analyse de la proposition, le Bureau relève quelques points qui nécessitent un approfondissement. Philippe COLLOT recontactera la société et avisera le partenaire du district PO.SPORT de la démarche.

Par ailleurs, Philippe COLLOT indique que 2 conventions de partenariat viennent d'être signées avec les sociétés **MaxVisual** et **Osmoz**. Ceux-ci permettront aux clubs de bénéficier d'avantages commerciaux sur les produits et/ou services proposés par ces sociétés. Un message sera transmis aux clubs en amont afin de les informer de la démarche.

Bons d'achats LE CORNER CLUBS

Philippe COLLOT rappelle aux membres du Bureau le dispositif FFF en faveur des clubs identifiés (20 pour le 77) dans le cadre de la création ou du renforcement d'une école de foot féminin. Puis, il informe que 6 clubs ont dû être relancés pour l'utilisation des 350 € de bons d'achats.

4. Affaires Administratives

Campagne Service Civique 2026/2027

Philippe COLLOT rappelle au Bureau que la campagne est d'ores et déjà lancée. Suite à l'évolution de certains critères d'éligibilité, il informe que quelques clubs ont déjà transmis une demande de dérogation mais que celles-ci seront étudiées, et éventuellement satisfaites, uniquement après le 15/09 en fonction du quota restant.

Néanmoins, il propose que les éventuelles demandes spécifiques des clubs ayant été pénalisés lors de la Campagne 2025/2026, en raison des décisions gouvernementales, soient exceptionnellement examinées avec bienveillance pour cette saison, ce que le Bureau entérine.

Puis, le Bureau étudie et approuve la proposition du technicien chargé du pilotage des jeunes volontaires qui vise à effectuer une sensibilisation aux VSS au cours de la Saison 2026/2027, en visioconférence.

Déroulement proposé

Une séquence destinée aux services civiques des clubs aura pour objectif de leur permettre de **repérer les situations à risque, adopter la bonne réaction et connaître les limites de leur rôle.**

Après un temps d'échange sur les représentations des VSS, les participants découvriront les principales notions : **sexisme, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol et consentement.** Des quiz et cas pratiques permettront de comprendre que certaines situations banalisées (blagues sexistes, messages insistants, absence de consentement clair) peuvent constituer des violences.

La sensibilisation mettra ensuite l'accent sur les **contextes à risque dans le football** : vestiaires, déplacements, réseaux sociaux, stages, tournois et événements du club. Les participants apprendront à identifier les **signaux d'alerte** chez les jeunes (isolement, changement de comportement, refus de venir au club) et chez les adultes (favoritisme, cadeaux répétés, secrets, contacts privés excessifs).

Un volet spécifique traitera des **violences sexistes ordinaires**, des stéréotypes et de l'homophobie encore présents dans le milieu sportif. Les échanges viseront à favoriser une culture de respect et d'inclusion.

Enfin, la formation clarifiera le rôle du volontaire en service civique : **il n'est ni enquêteur ni juge**, mais un **acteur de protection**. Sa mission reposera sur la méthode des **4 R : Repérer, Recevoir, Relayer, Réorienter.** En cas de révélation ou de doute sérieux, il doit écouter, croire la parole recueillie, noter les faits et transmettre l'information aux personnes compétentes (tuteur, référent du club, président, district ou ligue).

Le message clé sera simple : **prévenir, protéger et parler.** Face à une situation préoccupante, le volontaire ne devra jamais agir seul mais transmettre l'information afin de garantir la sécurité des jeunes et le respect des procédures de signalement. La phrase à retenir sera : **« Je ne suis pas enquêteur, je suis un relais de protection. En cas de doute sérieux, je transmets. ».**

[Reprise d'une fonction arbitrale](#)

Le Bureau examine la demande de reprise d'activité arbitrale d'un licencié ayant fait l'objet d'une suspension disciplinaire et d'un dossier pénal. Décision est prise de solliciter l'avis du Conseil du district pour la suite à donner.

5. Affaires sportives

[Calendriers Foot Animation et Foot Féminin 2026/2027](#)

Le Bureau examine les projets présentés par l'Équipe Technique Départementale. Les calendriers intègrent les évolutions demandées par la DTN pour le Foot Animation (point évoqué lors de la réunion du CD du 11/06) et les propositions qui seront faites lors de la réunion régionale de coordination du 26/06, ainsi que des évolutions spécifiques pour le Foot Féminin :

- création de pratiques Foot à 5 pour les U10F/U11F et U12F/U13F (développement du Foot Féminin) ;
- proposition de 2 finales distinctes pour le Challenge 77 (catégories U10 et U12 séparées) suite au retour d'expérience de la saison écoulée et du besoin humain ;
- suppression du Critérium U9 pour les équipes masculines remplacé par des plateaux (demande FFF) ;
- positionnement du Challenge Régional U9 sur des dates de plateaux dès réception du Calendrier LPIFF ;

Dans un 1^{er} temps, le Bureau approuve la mise en place d'un Challenge Foot à 5 pour les catégories de U10F à U13F et demande à l'Équipe Technique Départementale de soumettre un ajustement des calendriers après la réunion du 26/06 mais avant celle du CD77 du 30/06/2026.

Critérium 55 ans

Suite à la réunion du Conseil des Présidents de club qui s'est tenue au mois de mai dernier, compte-tenu, notamment, de l'augmentation des effectifs dans les équipes, le Bureau étudie la possibilité d'augmenter la durée de jeu et le nombre de joueurs. Après échange entre les participants, proposition sera faite au Comité Directeur de passer de 7 à 8 joueurs (avec 4 remplaçants) pour la saison 2026/2027 et à 2 x 35' en 2027/2028.

6. Divers

Invitation de la Mairie du Mée sur Seine au « Groupement des entreprises »

Jean-Paul PEYRIN – Trésorier Général Adjoint - représentera le District à cette manifestation qui se tiendra le 30/06 prochain au chalet des Bords de Seine.

Informations RH

Ludovic VANTYGHM indique aux membres du Bureau que 5 salariés du district participeront (en 2 groupes) à une formation sur l'Intelligence Artificielle la saison prochaine. Par ailleurs, il précise que suite à la période de canicule que connaît le pays, les salariés qui le souhaitent ont été placés en télétravail. Puis, il précise que, comme chaque année, les revalorisations salariales seront examinées au retour des congés estivaux et appliquées rétroactivement au 01/07/2026.

Philippe COLLOT informe le Bureau que la candidature d'un alternant pour la partie Communication / Administrative a d'ores et déjà été validée.

Tour de table

Jean-François DIDIER : évoque la réglementation juridique liée à l'utilisation des caméras « bords de terrain ».

Gérard VIVES : donne les informations comptables, ci-après :

- point sur les amendes qui restent à saisir ;
- proposition de lancement du Relevé n°57 de fin de saison avec les dates suivantes, qui sont validées par le Bureau =
 - édition le 06/07 ;
 - échéance au 31/08 ;
 - date butoir de paiement au 18/09/2026 à 12h00.

Jean-Paul PEYRIN : effectue un retour de la réunion de la Commission Éthique et Fair-Play du 23/06.

Ludovic VANTYGHEM : informe de la sollicitation des salariés pour l'organisation d'un moment de convivialité de fin de saison le 01/07 et de la validation de la prise en charge financière par le district.

Jean-Marie RENAUD : rappelle aux pilotes des actions de la Mandature 2024/2028 qu'un point sera effectué lors de la prochaine réunion du Comité Directeur du 30/06/2026.

Philippe COLLOT : indique qu'un message sera transmis aux Présidents de chaque commission en vue de la reconduction des membres pour la saison suivante.

Fin de la réunion : **19h45**.

Président de Séance : **Philippe COLLOT**.

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER**.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 2 juillet 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

INSTRUCTIONS

Match 55645769

**Villeparisis USM 1 – Cs CourtryAcademie 1
Coupe 77 du 20/05/2026**

Match 55649250

**Meaux Academy Cs 2 – Le Mee Sports 2
Coupe 77SENIORS du 29/05/2026**

Match 53544239

**Maisoncelles – Villeparisis USM
CDM D1 du 03/05/2026**



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mercredi 01 juillet 2026

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul PEYRIN

Présents : Gilles TANNIER (partiellement) – Ludovic VANTYGHM

MATCH 53549262

SAVIGNY FC 21 – BUSSY FC 21

U18 D1 DU 06/05/2026

Appel interjeté par le club de BUSSY ST GEORGES FC d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 12 mai 2026 (publié dans le journal officiel N° 417 du 15 Mai 2026), appelée ci-après :

Réserves du club de BUSSY concernant le nombre de joueurs mutés de SAVIGNY inscrits sur la FMI
La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant, après vérification que sont inscrits

EZZOUFFRI Amin (enregistrement du 02/07/2025) MN

LOPES RODRIGUES Waren (enregistrement du 08/07/2025) MN

PALMEIRAO SERRA Mathis (enregistrement du 13/07/2025) MN

SACKO Moussa (enregistrement du 11/07/2025) MN

Considérant que le club de SAVIGNY n'a fait participer que 4 joueurs mutés

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club du BUSSY FC du 15 mai pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Regrettant l'absence d'un représentant du club de SAVIGNY FC régulièrement convoqué,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de BUSSY FC :

- M. SABOTIER Laurent (Président du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. SABOTIER Laurent, président du club de BUSSY FC, indique que le club de BUSSY fait appel de la décision rendue par la Commission des Statuts et Règlements, car un cinquième joueur muté hors période, M. SAMASSI Baba (n° 13 sur la FMI), n'a pas été comptabilisé dans le calcul du nombre de joueurs mutés.

Considérant que le club de SAVIGNY FC a inscrit sur la FMI le joueur n° 13 SAMASSI Baba (enregistrement du 14/09/2025), muté hors période,

Considérant de ce fait que le joueur n° 13 SAMASSI Baba a participé à la rencontre, ce qui amène le nombre de joueurs mutés inscrits sur la feuille de match à cinq,

Considérant que le nombre de joueurs mutés est limité à quatre (dont un hors période) en U18.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission infirme la décision rendue en première instance et dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de SAVIGNY FC, et en attribue la victoire à l'équipe de BUSSY FC (3 points ; 1 but).

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de SAVIGNY FC : 64 €

Crédit du club de BUSSY FC : 64 €

MATCH 53541040

GRETZ TOURNAN 3 – PONTAULT PORTUGAIS 1

SENIORS D2B DU 10/05/2026

Appel du club de GRETZ TOURNAN du 25 Mai d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 20 Mai 2026 (publiée dans le journal officiel N° 418 du 22 Mai 2026) rappelée ci-après :

Demande d'évocation du club de PONTAULT PORTUGAIS concernant le joueur GRELL ANTOINE Serginio de GRETZ TOURNAN, susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de GRETZ dit le joueur supra qualifié pour participer à la rencontre

Considérant après vérification que le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de surclassement

Par ces motifs

Donne match perdu à GRETZ TOURNAN 3 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de l'équipe de PONTAULT PORTUGAIS 1 (3 points ; 1 but)

Règlement Championnat Senior art 7

La Commission, hors de la présence de M. TANNIER Gilles,

Pris connaissance de l'appel du club de GRETZ TOURNAN du 25 mai 2026 pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Regrettant l'absence d'un représentant du club de PONTAULT PORTUGAIS régulièrement convoqué.

Après audition des personnes présentes :

Du club de GRETZ TOURNAN :

- M. MAHILY Saïd (Responsable technique du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que M. MAHILY Saïd, dirigeant du club de GRETZ TOURNAN, indique à la Commission que la réserve d'avant-match du club de PONTAULT PORTUGAIS repose sur le fait que les joueurs de GRETZ TOURNAN ayant participé à la rencontre sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure de leur club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain,

Considérant que M. MAHILY Saïd du club de GRETZ TOURNAN soutient que les équipes seniors ont toutes joué le même jour.

Considérant que les équipes seniors du club de GRETZ TOURNAN ont effectivement toutes joué le même jour.

Considérant que M. MAHILY Saïd indique à la Commission que la qualification d'un joueur n'est pas un motif permettant une évocation,

Considérant de ce fait que, selon M. MAHILY Saïd, l'évocation était irrecevable en l'espèce,

Considérant que M. MAHILY Saïd reconnaît que le club de GRETZ TOURNAN a préparé une demande de double surclassement pour son joueur, mais que celle-ci n'a jamais été transmise par le club.

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que « l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football »

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci **irrecevable**.

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, la Commission dit celle-ci **irrecevable**.

Considérant qu'il appartient aux commissions de statuer sur les dossiers qui leur sont soumis dans le respect des dispositions des Règlements généraux et des textes fédéraux ;

Considérant les recommandations de la Fédération Française de Football invitant les commissions à privilégier une approche pragmatique dans la qualification procédurale des demandes qui leur sont adressées, afin de garantir un traitement équitable des dossiers et de préserver les droits des administrés ;

Considérant qu'ainsi, la qualification d'un courrier ne saurait dépendre exclusivement de la terminologie employée par son auteur, mais de son objet, de son contenu et du respect des conditions de recevabilité prévues par les règlements ;

Considérant, dès lors, que lorsqu'un courrier satisfait aux conditions de recevabilité applicables, la Commission est fondée à lui donner la qualification juridique appropriée, notamment celle de réclamation d'après-match, quand bien même ce terme n'aurait pas été expressément utilisé par son auteur.

Considérant que les éléments fournis par le club de PONTAULT PORTUGAIS dans le délai de 48 heures après la rencontre (mise en cause de la qualification et de la participation du joueur n° 1 GRELL ANTOINE Serginio U17, lequel ne disposait pas de l'âge requis pour participer à la rencontre en catégorie senior, sans le cachet de double surclassement),

Considérant qu'après vérification, le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio, possédant une licence U17 sans cachet de double surclassement,

Considérant que la Commission de première instance aurait dû déclarer l'évocation irrecevable,

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors de la présence de M. TANNIER Gilles,

La Commission infirme la décision rendue en première instance et dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de GRETZ TOURNAN 3, le club de PONTAULT PORTUGAIS 1 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre (0 point ; 1 but).

Débit du club de PONTAULT PORTUGAIS : 64 €

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

MATCH 53541050

COURTRY ACADEMIE 1 - GRETZ TOURNAN 3

SENIORS D2B DU 17/05/2026

Appel du club de COURTRY ACADEMIE du 12 Juin,

Appel du club de GRETZ TOURNAN du 16 Juin,

d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 10 juin.2026 (publiée dans le journal officiel N° 421 du 12 Juin 2026) rappelée ci-après :

Demande d'évocation du club de COURTRY ACADEMIE concernant le joueur GRELL ANTOINE Serginio susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre

La Commission,

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que « l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable

Considérant que dans son courriel du 19/05/2026, le club de COURTRY ACADEMIE indique porter réclamation sur la qualification du joueur n°1 GRELL ANTOINE Serginio, lequel ne disposerait pas de l'âge requis pour participer à une rencontre en catégorie Senior

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de GRETZ dit le joueur supra qualifié pour participer à la rencontre

Considérant après vérification que le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de surclassement

Par ces motifs

Donne match perdu à GRETZ TOURNAN 3 (-1 point ; 0 but), l'équipe de COURTRY ACADEMIE 1 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Règlement Championnat Senior art 7

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de COURTRY ACADEMIE du 12 juin 2026 pour le dire recevable en la forme,

Pris connaissance de l'appel du club de GRETZ TOURNAN du 16 juin 2026 pour le dire recevable en la forme,

Après lecture des appels,

Après audition des personnes présentes :

Du club de COURTRY ACADEMIE :

- M. PEREIRA Edouard (Représentant du club)

Du club de GRETZ TOURNAN :

- M. MAHILY Saïd (Responsable technique du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que M. PEREIRA Edouard du club de COURTRY ACADEMIE informe que le motif de l'appel porte sur le seul fait que l'évocation a été faite sur le motif « d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements », qui donne droit à l'évocation.

Considérant que M. PEREIRA Edouard, qui représente le club de COURTRY ACADEMIE, indique à la Commission que l'appel repose sur le motif suivant : « acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ».

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN avait déjà été sanctionné pour avoir fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de surclassement.

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE soutient que le club de GRETZ TOURNAN avait déjà été sanctionné pour avoir fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de surclassement.

Considérant qu'en l'espèce, la rencontre opposant les deux clubs s'est déroulée **le 17 mai**, soit antérieurement à la décision rendue par la Commission le 20 mai dans le premier dossier évoqué par le club de COURTRY, décision publiée le 22 mai ;

Considérant qu'à la date de la rencontre, aucune décision de la Commission relative aux mêmes faits n'avait été rendue ni portée à la connaissance des clubs ;

Considérant, dès lors, que le club ne pouvait se prévaloir d'un quelconque droit acquis ou d'un droit indu résultant d'une décision inexistante à la date du match ;

Considérant, en conséquence, que le moyen tiré de l'existence d'un droit indu ne peut qu'être écarté.

Considérant que M. MAHILY Saïd, dirigeant du club de GRETZ TOURNAN, ne comprend pas le fait que la Commission de première instance ait pu transformer l'évocation en réclamation.

Considérant que, pour appuyer son raisonnement, M. MAHILY Saïd souligne le fait que, dans son courrier, le club de COUNTRY ACADEMIE parle d'évocation et de réclamation d'après-match,

Considérant que, selon M. MAHILY Saïd, en raison de l'unicité des procédures, on ne peut initier plusieurs procédures dans un même courrier.

Considérant que M. MAHILY Saïd s'étonne que le résultat acquis sur le terrain ne soit pas conservé,

Considérant que M. MAHILY Saïd rajoute, à la fin, que les procédures doivent être respectées, que le règlement doit être appliqué et de rajouter que l'année dernière le règlement n'a pas été respecté.

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que « l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football »

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci **irrecevable**.

Considérant qu'il appartient aux commissions de statuer sur les dossiers qui leur sont soumis dans le respect des dispositions des Règlements généraux et des textes fédéraux ;

Considérant les recommandations de la Fédération Française de Football invitant les commissions à privilégier une approche pragmatique dans la qualification procédurale des demandes qui leur sont adressées, afin de garantir un traitement équitable des dossiers et de préserver les droits des administrés ;

Considérant qu'ainsi, la qualification d'un courrier ne saurait dépendre exclusivement de la terminologie employée par son auteur, mais de son objet, de son contenu et du respect des conditions de recevabilité prévues par les règlements ;

Considérant, dès lors, que lorsqu'un courrier satisfait aux conditions de recevabilité applicables, la Commission est fondée à lui donner la qualification juridique appropriée, notamment celle de réclamation d'après-match, quand bien même ce terme n'aurait pas été expressément utilisé par son auteur.

Considérant que les éléments fournis par le club de COUNTRY ACADEMIE dans le délai de 48 heures après la rencontre (réclamation sur la qualification du joueur n° 1 de GRETZ TOURNAN,

Serginio GRELL ANTOINE U17, lequel ne disposait pas de l'âge requis pour participer à la rencontre en catégorie senior, sans le cachet de double surclassement),

Considérant qu'après vérification, le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de double surclassement, le club de GRETZ TOURNAN ayant reconnu que le club a fait une demande de double surclassement, mais qu'elle n'a jamais été transmise par le club.

Considérant qu'après vérification, le club de GRETZ TOURNAN a fait participer le joueur GRELL ANTOINE Serginio possédant une licence U17 sans cachet de double surclassement,

Considérant que M. MAHILY Saïd reconnaît que le club de GRETZ TOURNAN a préparé une demande de double surclassement pour son joueur, mais que celle-ci n'a jamais été transmise par le club.

Considérant que la Commission de première instance n'a fait qu'appliquer le Règlement sportif général du District de Seine-et-Marne et de la FFF.

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors de la présence de M. TANNIER Gilles,

La Commission confirme la décision rendue en première instance : match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de GRETZ TOURNAN 3, le club de COURTRY ACADEMIE 1 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de GRETZ TOURNAN : 64 €

Débit du club de COURTRY ACADEMIE : 64 €



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du mardi 30 juin 2026

Réunion restreinte

DOSSIER TRAITE PAR LA COMMISSION

Courriel de Monsieur Zouhir EL QANDILI en date du 26/06/2026

Monsieur Zouhir EL QANDILI informe de sa décision de couvrir le club de USF TRILPORT

Considérant que M. Zouhir EL QANDILI couvrait le club de MEAUX ADOM jusqu'en 2019

Considérant que le club de MEAUX ADOM a été radié en 2022

Considérant que M. Zouhir EL QANDILI a repris l'arbitrage en tant qu'indépendant le 07/11/2024

Considérant qu'il est indépendant depuis 2 saisons

La Commission accorde à M. Zouhir EL QANDILI le droit de couvrir le club de USF TRILPORT dès à présent

ERRATUM

SITUATION DES CLUBS au 15/06/2026

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres de football à 11.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

....
GATINAIS VAL DE LOING - manque ~~2~~ arbitres 1 arbitre

...



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 12/06/26

Site de Montry.

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents : Dominique CHATELLIER - Naoufel DJILALI - Emmanuel TULOUP – Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) – Olivier FREMIOT – Jean-Marie ROBY Mohamed MORIBA DIAKITE –Thierry BLANC – Laurent LITRE – Mokola DOUCOURE Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Jean-Pierre LEQUA - Denis MATEI – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) –

Absents excusés : Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Faruk EKICIK - Florent MERLYNCK – Florent MARMION – Jimmy MELUT – Claude ADAM - Ludovic VANHYGEM (Comité Directeur) – Mickaël HADJADJ

Absents non excusés : Bastien DARREHORT - Lucie LEMPEREUR –

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Juin 2026 et début de saison
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

HADDAD Salah : Suite rapport d'un club concernant le comportement lors d'une rencontre. **Convocation officielle envoyée. Arbitre présent. Une notification officielle sera envoyée à l'arbitre.**

CISSE Ousmane : Suite à son exclusion en tant que joueur et le comportement vis-à-vis de l'arbitre officiel. **Convocation officiel envoyée. Arbitre absent non excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A.**

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 11/05/26 :

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Ludovic VANTHYGEM (Conférence téléphonique) : Classement des arbitres validé par Le Comité Directeur. Au nom du Comité Directeur et de moi-même merci pour votre travail réalisé tout au long de la saison.

Intervention du Président de la CDA :

Félicitation Florent : une ascension remarquée vers la Ligue 1

Originaire de Seine-et-Marne, Florent Marmion, né le 7 avril 1991, s'est imposé comme l'un des arbitres assistants les plus prometteurs du football français. Après des années de formation et d'expérience en Ligue 2, il a été promu en Ligue 1 pour la saison 2026-2027, une reconnaissance majeure de son travail et de son engagement au service de l'arbitrage.

“Une belle reconnaissance pour un arbitre qui incarne l'excellence et la persévérance.”



La saison 2025-2026 touche à sa fin, et c'est l'occasion de féliciter chaleureusement tous les arbitres pour leur engagement et leur professionnalisme tout au long de l'année. Votre travail, souvent dans l'ombre, est essentiel pour garantir le bon déroulement des compétitions et l'équité sur les terrains.

Un mot particulier pour ceux qui redescendent de catégorie : cette expérience, même difficile, est une étape vers de nouvelles opportunités. Comme nous l'avons souvent rappelé, l'important est de continuer à progresser et de ne jamais abandonner. Chaque match, chaque décision compte, et votre parcours est une preuve de votre détermination.

Réunions stratégiques

Deux réunions importantes ont marqué cette période :

Le 18 mai 2026 : Réunion de fin de saison à Montry et réunion au District des Yvelines pour harmoniser les règlements intérieurs des Commission Départementaux d'Arbitrage (CDA). Une prochaine réunion en visioconférence est prévue le 22 juin 2026.

Symposium des président·es de CDA et CRA – 29 et 30 mai 2026

Un événement clé pour l'arbitrage en Île-de-France, avec deux jours d'échanges et de projets :

Vendredi 29 mai : Ouverture et présentations sur le développement de l'arbitrage, le recrutement, la fidélisation et les actualités du Futsal, Beach Soccer et Futnet.

Samedi 30 mai :

Travaux en groupes sur 10 thématiques (accompagnement des jeunes arbitres, rôle des clubs, arbitrage féminin, etc.).

Présentation des évolutions du système de désignation et de la politique de formation.

Clôture avec des échanges sur les innovations dans les territoires.

Ce qui change pour la saison 2026-2027

Création de nouvelles catégories : U17 D1, U15 et U18 féminines.

Reprise du championnat Senior D1 le 20 septembre 2026.

Un nouveau règlement intérieur est en préparation, intégrant les retours des CDA.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre engagement. L'arbitrage est une mission essentielle, et c'est grâce à vous que le football peut se jouer dans les meilleures conditions. Bonne continuation à toutes et à tous, et à l'année prochaine !

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Jean-Philippe BRISWALDER : Mail en date du 04/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Candidature non retenue.**

Alexandre SAVIGNY : Mail en date du 04/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Convoqué à la réunion C.D.A de Septembre.**

Kaba KEITA : Mail en date du 04/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Convoqué à la réunion C.D.A de Septembre.**

Ahmed HAMDI : Mail en date du 04/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la

saison prochaine. **Pris note. Convoqué à la réunion C.D.A de Septembre.**

Nour-Eddine OUIS : Mail en date du 13/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Candidature non retenue.**

Renaud ECARLAT : Mail en date du 16/05/26. Demande à devenir assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Candidature non retenue.**

Nolhan BERRIC : Mail en date du 23/05/26. Demande d'intégration à la F.A.R la saison prochaine. **Pris note et transmis à la section compétente.**

Kaan CAKIR : Mail en date du 26/05/26. Demande une année sabbatique pour la saison 2026/27. **Pris note.**

Flavien PLINGUIER : Mail en date du 27/05/26. Demande d'intégration à la F.A.R la saison prochaine. **Pris note et transmis à la section compétente.**

Elynah FRUTEAU : Mail en date du 27/05/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage à compter de cette fin de saison. **Pris note. La C.D.A remercie Mme Elynah FRUTEAU**

pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.

Maxence ABDEN (Arbitre J.A.F) : Mail en date du 27/05/26. Demande à devenir observateur pour les jeunes arbitres la saison prochaine. **Pris note.**

Claire LAROCHE : Mail en date du 30/05/26. Demande une année sabbatique pour la saison 2026/27. **Pris note.**

Mehdi MZOUGH (Arbitre JAF) : Mail en date du 03/06/26. Demande à intégrer la C.D.A la saison prochaine. **Pris note.**

Nizar DIOURI : Mail en date du 10/06/27. Demande pour changer de club d'appartenance. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Klara GONCALVES (Arbitre Ligue) : Mail en date du 11/06/26. Demande à intégrer la C.D.A la saison prochaine. **Pris note.**

DISTRICT 77 :

Direction District : Mail en date du 22/05/26. Planning officiel des finales 77. **Pris note.**

Direction District : Mail en date du 27/05/26. Copie mail de réponse concernant la Meaux World Cup 26 organisée par l'association Transmission. **Pris note.**

Direction District : Mail en date du 19/05/25. Copie des P.V. de la C.P.D.M.E concernant une rencontre Futsal et les finales 77. **Pris note.**

Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) : Mail en date du 11/06/26. Suite à son absence à la dernière réunion C.D.A, tient à remercier au nom du Comité Directeur et en son nom la C.D.A pour l'excellent travail accompli cette saison et toute l'implication des membres. **Pris note et remerciements.**

C.D.A 77 :

L.P.I.F.F :

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 11/05/26. Remerciements concernant la désignations aux finales régionales à Drancy (93) et à Trappes (78). Indique qu'une arbitre féminine du District est désignée aux Finales à Capbreton (Landes). **Pris note et remerciements.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 27/05/26. Copie des convocations pour les arbitres convoqués au concours Ligue. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 05/06/26. Informe la C.D.A de l'arrivée d'un nouveau C.T.R.A, Mr Pierre BOURREZ pour renforcer l'équipe technique de la Ligue Paris Ile de France. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Mr BRENIA Tyméo : Mail en date du 20/05/26. Demande d'informations concernant l'inscription à la F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Mr CASEAU Jordan : Mail en date du 21/05/26. Demande d'informations suite à des problèmes d'inscription à la F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Club de Roissy Futsal : Mail en date du 02/06/26. Demande d'informations concernant l'arbitrage Futsal. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

District du Morbihan : Mail en date du 09/06/26. Demande de transfert de dossier de Mr Christopher PRETZNER pour raisons professionnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Christopher PRETZNER pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Activités CDA Juin 2026 et Début de saison :

12/06/26 : Réunion C.D.A à Montry

13/06/26 : F.I.A N°8 (Candidats de cette saison) à Montry

20-21-27-28/06/26 : F.I.A N°4 à Montry.

05-06/09/26 : Tests théoriques et physiques à Montry

Points à date sur les actions menées

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A)

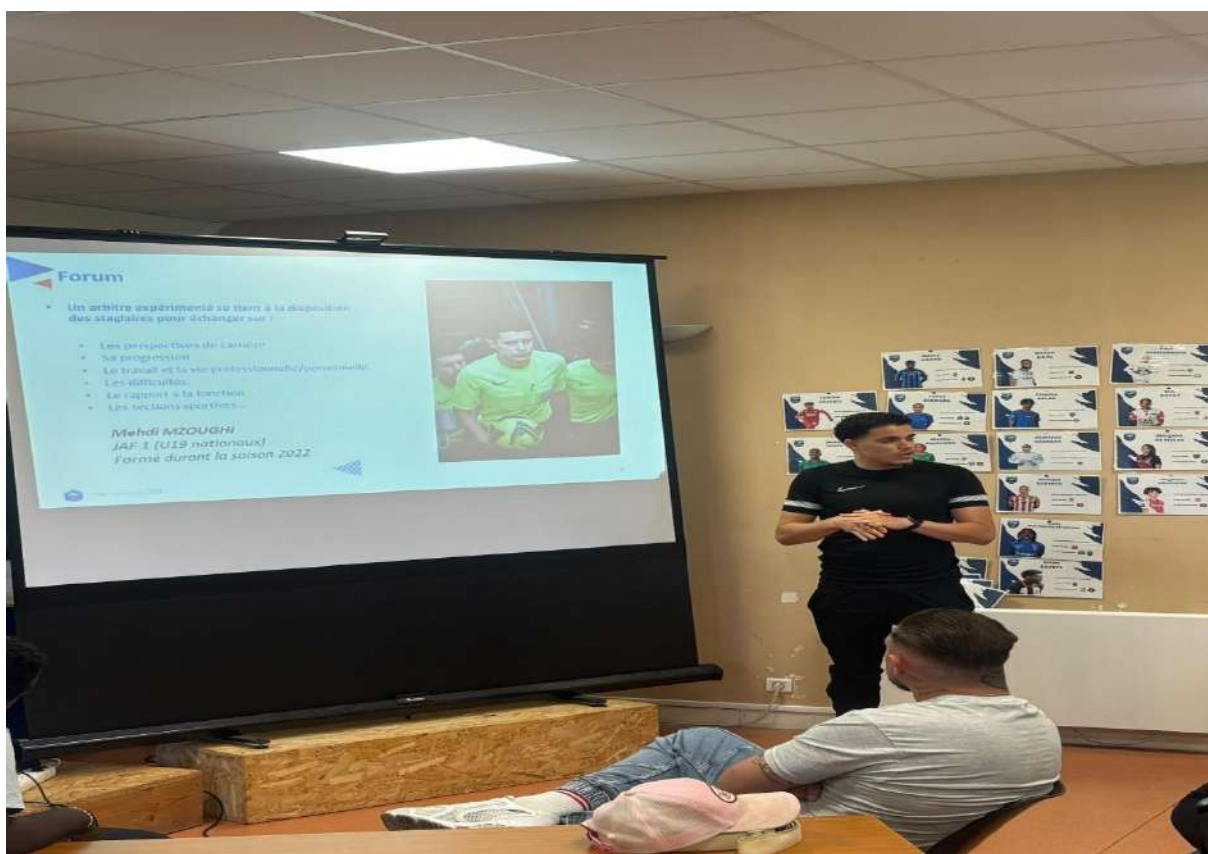
Réunion avec l'U.N.S.S à Créteil. Absence du référent du Département 77.

Atelier d'arbitrage à Montry avec les écoles.

Préparation de la F.I.A N°8.

Réunion en prévision de la saison prochaine avec la C.D.A

Prévision des séances d'entraînements pour les arbitres aux mois d'Août et Septembre.



La vie des Sections :

Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Formation Futsal :

Responsable : Denis MATEI

Stage début de saison a eu lieu le 08/09/25. 4 arbitres ont participé.

Concernant les observations la meilleure note est 14,05, la plus basse est 10,91.

Un bilan des observations a été envoyé aux arbitres le 09/06/26.

Le groupe d'arbitre Futsal présente de bonnes qualités humaines, relationnelles et Une volonté manifeste de progresser.

Effectif : 9 arbitres dont 1 spécifique Futsal – 2 candidats validés –

L'arbitre spécifique a été désigné en priorité sur les matchs et les tournois organisés par le district.

Une F.I.A Futsal a été organisée sur deux week-ends animée par Cédric PELISSIER.

Peu de candidat du District 77

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI

F.A.R : Les candidats de la Ligue de la saison dernière :

2 descentes arbitres séniors.

5 arbitres restent en Ligue

5 arbitres jeunes valident leurs montées en Ligue

Pour le concours de la Ligue cette saison

5 arbitres présentés : 1 échec au test physique.

Résultat du test théorique le 25/06/26.

Bilan sur la F.A.R : Sur les trois dernières saisons 27 arbitres présentés, reçus en Ligue. 18 arbitres cette saison à la F.A.R.



Section « désignation des Arbitres :

Responsable : Dominique CHATELLIER

Effectifs par catégories :

AD 1	20
AD 2	20
AD3	31
AD4	40
AAS	11
A F.D	19
JAD	59
A FEM	12
A Futsal Spe	1

Total : 213 arbitres à ce jour désignables.

1305 Indisponibilités cette saison.

35 à 40 indisponibilités par week-end cette saison

Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Certains arbitres sont absents en Commission. C'est dommageable pour savoir exactement ce qui s'est passé lors de ces rencontres.

Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

Le mois dernier 1 réunion 4 arbitres convoqués, 1 arbitre présent, 3 absents excusés.
Prochaine réunion lundi prochain ,1 arbitre convoqué.

Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

P.V envoyé par mail et validation par retour de mail. R.A.S.

Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

D1/ 40 Observations

D2/ 42 Observations

D3/ 37 Observations

D4/ 13 Observations

JAD/ 25 Observations

FEM/ 8 Observations

Assistants / 11 Observations

74 Candidats observés

250 Observations durant cette saison.

Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Intervention des participants :

Mokola DOUCOURE : Première année au sein de la C.D.A qui s'est très bien passée.

Arbitres à convoquer : **CISSE Ousmane**

Prochaine réunion : Début Septembre





Commission Départementale Ethique & Fair Play

PROCÈS VERBAL du 22 JUIN 2026

Présidence : Jean-Paul PEYRIN

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Fabrice ZANNIER - Daniel LOUIS – Mustapha DOUKHI – Mohamed KHELLADI

Absents excusé(e)s : Mylène NOEL - Farid RAACH - Marielle BAUD - Véronique MENDES AREIA - Ludovic VANTYGHEM - Franckie MESSAOUD.

Point n°1 : Convocation du club de Vaires-sur-Marne concernant l'attitude de parents lors de la finale Futsal U9

Présent :

- M. Jeff SANON, éducateur.

Après avoir présenté les membres de la Commission ainsi que son rôle, la parole est donnée à M. SANON.

Considérant que M. SANON indique connaître parfaitement les raisons de sa convocation et regretter les faits survenus ;

Considérant qu'il explique que la méconnaissance du règlement par certains parents a engendré une situation regrettable ;

Considérant qu'il précise s'être immédiatement rendu en tribune dès le coup de sifflet final afin de faire cesser les comportements et les propos inappropriés tenus à l'encontre du corps arbitral ;

Considérant que M. SANON indique avoir organisé, quelques jours après la finale, une réunion avec les dirigeants et les éducateurs du club afin de revenir sur les événements et de rappeler aux parents que de tels comportements ne sauraient être tolérés ;

Considérant qu'à l'issue de cette réunion, le club a décidé de mettre en place une charte de bonne conduite, qui devra être signée par chaque parent en début de saison ;

Considérant que les parents identifiés comme étant à l'origine des faits ont également été reçus individuellement par M. SANON ;

Considérant que le club de Vaires-sur-Marne s'engage à faire preuve de la plus grande vigilance afin que de tels faits ne se reproduisent pas ;

Par ces motifs,

La Commission prend acte des explications fournies par le représentant du club ainsi que des mesures correctives déjà mises en œuvre.

Elle rappelle au club de Vaires-sur-Marne sa responsabilité quant au comportement de ses licenciés, de ses dirigeants et de ses accompagnateurs, y compris les parents de joueurs, et l'invite à poursuivre les actions de sensibilisation engagées afin de prévenir tout nouvel incident.

Elle rappelle que le fair-play, le respect des décisions arbitrales, l'esprit sportif et la bienséance doivent demeurer les principes directeurs de ces compétitions, et notamment des compétitions Foot Animation.

Point n°2 : Convocation du club de Sénart-Moissy

Objet : Participation d'un joueur licencié au FC Ozoir à des stages et tournois organisés par le club de Sénart-Moissy sans autorisation préalable du club d'appartenance.

Absence excusée :

- Club de Sénart-Moissy.

Après audition de :

- M. DIOMANDE, père et représentant légal de M. Cheick DIOMANDE.

Considérant que la Commission regrette l'absence du club de Sénart-Moissy à cette audition ;

Après avoir présenté les membres de la Commission d'Éthique ainsi que son rôle, la parole est donnée à M. DIOMANDE ;

Considérant que M. DIOMANDE indique que, lors de chaque période de vacances scolaires, il inscrit son fils à des stages organisés par différents clubs afin qu'il puisse progresser au contact de joueurs évoluant à un niveau de compétition supérieur ;

Considérant que, dans cette continuité, M. DIOMANDE précise avoir précédemment inscrit son fils à un stage organisé par le club de Torcy ;

Considérant que, fort de ces expériences passées, M. DIOMANDE indique ne pas s'être interrogé lorsque le club de Sénart-Moissy lui a proposé de faire participer son fils à plusieurs tournois ;

Considérant que M. DIOMANDE affirme n'avoir jamais été informé par un club des risques liés à une telle pratique ;

Considérant qu'il indique avoir ignoré qu'il devait obtenir l'autorisation écrite du FC Ozoir, club dans lequel son fils est licencié, avant toute participation à un stage ou à un tournoi organisé par un autre club ;

Considérant que M. DIOMANDE déclare que, s'il avait eu connaissance de cette obligation, il aurait sollicité cette autorisation préalable ;

Considérant que M. DIOMANDE s'engage à faire preuve d'une vigilance accrue à l'avenir, notamment au regard des risques encourus par son enfant en matière de couverture d'assurance en cas d'accident ;

Par ces motifs,

La Commission rappelle aux clubs, et plus particulièrement au club de Sénart-Moissy ainsi qu'à M. DIOMANDE, qu'un joueur licencié ne peut participer à un stage ou à un tournoi organisé par un autre club sans l'autorisation préalable et écrite du club dans lequel il est licencié.

La Commission rappelle que cette obligation vise notamment à garantir la couverture assurantielle du joueur. En l'absence d'autorisation, celui-ci peut se trouver privé des garanties prévues en cas d'accident ou de blessure, avec des conséquences potentiellement importantes pour le joueur, sa famille et les clubs concernés.

Enfin, la Commission se réserve la possibilité de convoquer ultérieurement le club de Sénart-Moissy afin d'échanger avec ses représentants sur cette situation et de rappeler les obligations réglementaires applicables.

Point n°3 : Examen de la situation de M. Éric OUCHENE

Présents :

- M. Éric OUCHENE ;
- M. BISMUTH, accompagnant.

Après avoir présenté les membres de la Commission ainsi que son rôle, la parole est donnée à M. OUCHENE.

Considérant qu'un incident est survenu sur le podium des finales entre M. Cédric GUILLOSO et M. Éric OUCHENE, à la suite d'échanges intervenus entre plusieurs personnes présentes ;

Considérant que M. GUILLOSO, organisateur et animateur de l'événement, est intervenu sur le podium afin de mettre un terme à une conversation ou d'inciter les participants à la poursuivre en dehors du podium, cette discussion le gênant dans l'animation ;

Considérant que M. OUCHENE reconnaît avoir été particulièrement agacé et blessé par le ton employé par M. GUILLOSO ;

Considérant qu'à la suite de cela, M. OUCHENE a tenu des propos à l'encontre de M. GUILLOSO, de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération ;

Considérant qu'à l'issue de cet échange, M. OUCHENE déclare avoir quitté le podium ;

Considérant que M. OUCHENE a, dans un premier temps lors de l'audition, formellement nié avoir tenu lesdits propos ;

Considérant qu'après avoir été informé de l'existence de plusieurs témoignages concordants, M. OUCHENE a finalement reconnu avoir tenu les propos qui lui sont reprochés ;

Considérant que les propos tenus sont de nature à porter atteinte à l'honneur d'un membre du Comité Directeur ainsi qu'à l'image du District ;

Considérant qu'en sa qualité de Vice-Président de la Commission des Délégués, M. OUCHENE est soumis à un devoir d'exemplarité et de retenue dans ses propos et son comportement ;

Par ces motifs,

La Commission rappelle à M. OUCHENE la gravité des faits qui lui sont reprochés ainsi que les conséquences que de tels propos peuvent avoir sur l'image et la crédibilité du District.

La Commission décide de transmettre le présent dossier, accompagné de ses conclusions, au Comité Directeur afin qu'il lui donne les suites qu'il estimera appropriées.

Point n°4 : Classements Fair-Play

Un troisième point relatif au calcul des classements Fair-Play a été examiné en réunion le 22 juin 2026. Les résultats définitifs seront mis en ligne sous réserve d'éventuelles procédures de dernière minute.

La remise des récompenses s'effectuera lors de la réunion de rentrée.

Pour information, six clubs ont été exclus du challenge en raison de sanctions supérieures à six mois ou à vingt-quatre matchs.